

STAFE 2022- un dispositif sous perfusion

Mesdames, Messieurs,

Nous voici aujourd'hui réunis, deux ans presque jour pour jour après le début d'une crise mondiale sans précédente, qui a vu le monde paralysé pour cause de crise sanitaire. Nos concitoyens, parfois éloignés et bloqués à des milliers de Km de leurs proches, n'ont pas été épargnés. Or, dans ce contexte anxiogène, la solidarité, le besoin de culture et de lien social, se sont révélés fondamentaux.

C'est tout le travail de nos associations, portées par des bénévoles que je souhaite saluer ici. Car mes collègues CFE, AFE et moi-même, avons pu constater à quel point leur soutien et leur détermination ont été d'une grande aide sur le terrain.

Alors que cette commission nationale du STAFE pourrait, si ce n'est les récompenser, tout au moins les accompagner, dans cette étape de sortie de crise qui a vu leurs fonds diminuer pour cause d'inactivité et faire un geste. Ce que l'on observe, au regard de la note de cadrage qui nous a été transmise, est à l'extrême opposé : le taux de refus prévisionnel de la DFAE est de 50,4%, c'est à dire 1 dossier sur 2, soit 122 dossiers proposés au rejet par l'administration- sans compter une enveloppe prévisionnelle évaluée à 721 750€. Ceci est aberrant.

J'aimerais toutefois rappeler qu'avant que la majorité gouvernementale ne crée le dispositif STAFE, la réserve parlementaire dédiée aux associations s'élevait à 3 millions d'euros par an ; que depuis sa création en 2018, ce dispositif n'a eu de cesse de voir son budget revu à la baisse. A titre d'exemple, la campagne 2021 n'accordait déjà plus que 928 381€...Le tissu associatif et le travail des bénévoles pour faire vivre la culture et le rayonnement de la France à l'étranger ne sont donc pas importants aux yeux du gouvernement et du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères ?

Le refus, presque systématique, de la DFAE de subventionner des activités culturelles sous prétexte quelles seraient "récurrentes" - comme si un festival du livre devait se mettre à vendre des cacahuètes l'année suivante- ou bien des Alliances Françaises parce qu'elles ont des besoins de rénovation de leurs bâtiments pour y installer des panneaux solaires, ou d'espace de coworking pour des entrepreneurs français par exemple ; conduit, par la force des choses, à un découragement des associations. Ce découragement se traduit inexorablement par une baisse du nombre de dossiers déposés.

Mais ce n'est pas tout, car le manque de communication et de promotion du dispositif STAFE – on se demande pourquoi d'ailleurs- contribue également à ce que ce dispositif soit méconnu et parfois, même, à des dossiers pas toujours très bien montés par les associations, connaissant mal le dispositif.

Cette campagne 2022 est une catastrophe pour certains postes, qui voient une baisse vertigineuse du nombre de dossiers jugés recevables par l'administration. La Tunisie par exemple qui totalise 6 dossiers validés en CC ne se voit prés validés qu'1 seul projet par la DFAE et encore, à la baisse. L'Australie, ne se voit pré-validée que 3 dossiers sur 6, dont un à la baisse etc...

Même les postes où n'ont été présentés qu'un seul dossier se font, selon vos critères, éjecter du dispositif, comme c'est le cas à Rabat et ce, alors même qu'il s'agit parfois d'associations caritatives.

Je pourrai continuer encore très longtemps tant mon indignation est grande mais je résumerai en quelques points clefs :

- Oui, les activités des associations sont parfois “récurrentes” et “non innovantes” car c’est leur raison d’être et cela ne constitue pas un critère de rejet
- Oui, les Alliances Françaises ont aussi le droit demander des subventions, de même que les CCI, les associations de parents d’élèves, les Entraïdes, OLES et FLAM (pourtant soi-disant poussés par Madame Cazebonne, mais qui se trouvent, en pratique, finalement amputés par le dispositif) et bien, toutes ces structures et associations peuvent être financées par le STAFE
- Oui, des associations peuvent demander une subvention plusieurs années de suite et cela ne constitue pas non plus un critère d’inéligibilité
- Oui, les associations de l’étranger ont besoin de financer des activités de communication, de développement de site web car en 2022, la visibilité d’une structure passe par une stratégie de communication digitale.
- Et encore oui, les bâtiments ont besoin d’un investissement ponctuel de rénovation, de mise en norme pour plus de sécurité et cela ne devrait pas conduire à une exclusion du dispositif

Je conclus donc:

- ⇒ La solution ne peut passer par une baisse de l’enveloppe dont le reliquat se voit transféré aux OLES, comme ce fut l’an passé. Ces deux dispositifs sont séparés et tout aussi importants. Ils nécessitent donc chacun un budget à la hauteur des besoins exprimés en local par les associations et la communauté française.
- ⇒ De plus, il est nécessaire que, lors de cette commission nationale du STAFE, nous ayons connaissance de l’ensemble des dossiers déposés dans les postes ainsi que des motifs de refus. Surtout en période électorale où certaines « tensions » peuvent naître au sein des Conseils Consulaires.
- ⇒ Enfin, tous ces projets présentent un caractère fondamental : la culture, la jeunesse, l’entraide, l’accompagnement à l’emploi etc. Sans quoi, il n’est plus utile de parler du “rayonnement de la France dans le monde”. Autant débrancher la perfusion de suite.

Gaëlle Lecomte

Conseillère des Français de l’Etranger - Espagne

Conseillère à l’Assemblée des Français de l’Etranger - Péninsule Ibérique

Vice-présidente du groupe Ecologie & Solidarité - AFE